

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2008

DELIBERATION

OBJET : conseil d'administration de la régie d'eau et d'assainissement.

La régie municipale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ayant pour objet l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement de la ville, a été créée le 6 décembre 1993.

Elle est administrée par un conseil d'administration comportant neuf membres :

- ◆ 6 membres désignés par le conseil municipal en son sein ;
- ◆ 3 membres choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives à l'objet et au fonctionnement de la régie.

Il est proposé de désigner cinq élus en plus du maire : quatre du groupe majoritaire, un de l'opposition. Trois personnes compétentes sont désignées également en séance.

Six représentants du conseil :

Loïc LE MEUR
Daniel BOILEAU
Patrick HECQUARD
Jean-Yves LE GOFF
Marie LORIDAN
Eric CAMUSARD

Trois personnes qualifiées :

Alain MADORÉ
Annie VERDES
Serge GUEGAN

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR